



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 08 décembre 2010

- 2010-53 création du service des archives communales de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-54 demande d'une subvention pour le financement de la bibliothèque et d'un centre de documentation dans le groupe scolaire Léopold-Héder de Montsinéry
- 2010-55 modification du plan de financement de la réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2010-56 mouvements et inscriptions budgétaires : ateliers et chantiers d'insertion du PLIE
- 2010-57 projet de festival jazz-rock/rock progressif les 21-22 octobre 2011 à Montsinéry proposé par l'association Crescendo
- 2010-58 plan de financement de l'extension du réseau HTA/BT sur la zone d'extension du bourg de Tonnégrande
- 2010-59 cession d'une partie de la parcelle AY 14 à France Télécom Orange pour la réalisation d'un équipement de télécommunication
- 2010-60 opérations de régularisation foncière des terrains communaux dans le bourg de Tonnégrande
- 2010-61 création de postes d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- 2010-62 gestion des prochains ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- 2010-63 réhabilitation du générateur photovoltaïque de Pirogue Tour, rivière des Cascades
- 2010-64 autorisation d'ester en justice dans les dossiers de contentieux opposant la Commune de Montsinéry-Tonnégrande à M. Maurice Porrineau, la SARL Guyabef ainsi qu'à M. Félix Ho-Tam-Chay
- 2010-65 étude préalable à l'aménagement du bourg de Montsinéry et plan de financement





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2010**

DATE DE CONVOCATION

1^{er} Décembre 2010

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} Décembre 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/64/M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE HUIT DECEMBRE Á SEIZE HEURES, LE
CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANT**
Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice
conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article
L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales.
Madame **Patricia BEAUNOL**, Adjointe Spéciale, a été nommée à ces fonctions
qu’elle a acceptées.



Délibération n°2010/64/MT
Portant demande d'autorisation d'ester en justice dans les dossiers
de contentieux opposant la Commune de Montsinéry-Tonnégrande à
Monsieur Maurice PORRINEAU et la SARL GUYABEF ainsi qu'à
Monsieur Félix HO TAM CHAY

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le Tribunal Administratif de Cayenne a rejeté en date du 29 Avril 2010 la requête présentée solidairement par Monsieur Maurice PORRINEAU et la SARL GUYABEF.

Cette requête visait à demander l'annulation des divers arrêtés du Maire et la délibération du Conseil Municipal portant incorporation dans le domaine communal d'un terrain vacant et sans maître et, en conséquence, l'annulation de l'appréhension de la parcelle AY6 au profit de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande.

L'avis favorable donné par le Tribunal Administratif implique la nécessité pour la Commune de faire libre de toute occupation la parcelle concernée et pour cela d'appliquer la procédure d'éviction et de destruction des immeubles présents sur la parcelle à l'encontre de Monsieur Maurice PORRINEAU et la SARL GUYABEF.

Les dispositions légales en la matière impliquent la saisie du Tribunal d'Instance pour l'éviction et celle du Tribunal de Grande Instance pour la destruction des immeubles.

Je vous demande donc l'autorisation d'ester en justice au niveau de ces deux juridictions.

Le rejet de la requête de Monsieur Maurice PORRINEAU et de la SARL GUYABEF a eu pour résultat de leur part le pourvoi en appel.

Je vous demande donc l'autorisation d'ester en appel pour ce dossier.

De même, dans le cadre de cette même parcelle impliquant également Monsieur Félix HO TAM CHAY, les motifs de la décision favorable à la Commune étant ambigus et nécessitant un confort de la décision, je vous demande donc également l'autorisation d'ester en appel sur ce dossier auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de vous prononcer et pour cela de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire portant demande d'autorisation d'ester en justice dans les dossiers de contentieux opposant la Commune à Monsieur Maurice PORRINEAU et la SARL GUYABEF ainsi qu'à Monsieur Félix HO-TAM-CHAY.

Après avoir entendu ses explications et délibéré.

DECIDE :

Article 1^{er} : Autorise le Maire à ester en appel dans le dossier de contentieux opposant la Commune de Montsinéry-Tonnégrande à Monsieur Maurice PORRINEAU et la SARL GUYABEF.

Article 2 : Autorise le Maire à saisir le Tribunal d'Instance pour l'éviction de Monsieur Maurice PORRINEAU et la SARL GUYABEF, ainsi que le Tribunal de Grande Instance pour la destruction des immeubles présents sur la parcelle AY6.

Article 3 : Autorise le Maire à ester en appel dans le dossier de contentieux opposant la Commune de Montsinéry-Tonnégrande à Monsieur Félix HO TAM CHAY.

Article 4 : Autorise le Maire à signer tout acte administratif ou financier afférent à ces dossiers.

ADOPTÉE PAR NEUF (09) DEUX ABSTENTIONS (02).

Montsinéry-Tonnégrande, le 08 Décembre 2010

Le Maire

Patrick LECANTE



Publication le : 23 DEC. 2010